



fisuel INFO

www.fisuel.com

LETTRE D'INFORMATION DE LA FISUEL

Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité

Edito

Des Observatoires Nationaux de la Sécurité Électrique

Il vous reste encore quatre mois pour nous annoncer lors de notre prochaine Assemblée Générale, la constitution de votre Observatoire National de la Sécurité Électrique.

Une instance informelle réunissant les acteurs concernés par cette sécurité à laquelle nous sommes tous très attachés : les consommateurs, les assureurs, les pompiers, les fabricants, les installateurs, les normalisateurs, les grossistes, les fournisseurs d'énergie et les Pouvoirs Publics.

En effet, un tour de table sera prévu à Lisbonne (15/16 mai 2008) afin de pouvoir mettre en commun informations, statistiques, analyses, idées et propositions pour que progresse la sécurité des usagers dans nos pays.

Votre intérêt, en effet ? Savoir plus, mieux comprendre, être plus forts et convaincants, lorsque, tous ensemble, "force de proposition", vous prendrez des positions, préconiserez certaines mesures, dispositions, recommandations ou nouvelles législations.

Notre intérêt à la FISUEL ?

- Capitaliser toutes ces observations émanant d'une quinzaine d'Observatoires Nationaux et devenir ainsi à l'échelle de la planète la référence écoutée et respectée dans ce domaine.
- Permettre aussi un enrichissement des échanges entre membres : nous donner plus de contenu, favoriser le "benchmarking" et la connaissance des meilleures pratiques.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour éventuellement vous aider dans cette démarche qui nous paraît indispensable.

Philippe ANDRÉ
Président du CONSUEL
Romualdo ARIAS
Ex-Président de la FENIE



David McGLOUGHLIN (RECI), Denis HANNOTIN (FISUEL),
Ivan HAMMOND (RECI), Philippe ANDRÉ (CONSUEL), Keizou SHIMIZU (FESIA),
Laurent CHERONNET (CONSUEL), Mike CLARK (NICEIC)

ACTUALITÉS

Nouveau membre de la FISUEL

Au cours de sa réunion du 17 mai 2007, le Conseil d'administration a prononcé l'admission suivante :

MEMBRE ACTIF

- KONSUIL Pusat, Indonésie
JL. Panglima Polim XIII, N° 15, Jakarta Selatan
Tél. / Fax : 021-7392268
E-mail : konsuilpusat04@yahoo.com



Flash sur la FENIE

Francisco Paramio SALDAÑA a été élu Président de la FENIE à compter du 27 novembre 2007; Il remplace Romualdo ARIAS qui conserve ses fonctions au sein de la FISUEL.

Buenos Aires : Forum International de la Sécurité Électrique, 6 novembre 2007



La vérification des installations neuves Le défi des installations anciennes L'expérience latino-américaine

Le 6 novembre, à Buenos Aires, dans le cadre du Salon BIEL-Light+Building, réunissant près d'une centaine de participants d'une quinzaine de pays, s'est tenu le Forum International de la Sécurité Électrique 2007, organisé par la FISUEL, en partenariat avec l'APSE. Après un accueil par les Présidents, Sandro Rollan (APSE), Ramiro Prodan (CADIEEL), et José Tomaz Gomes (FISUEL), les représentants de différents pays (France, Irlande, Angleterre, Portugal, Corée, Mexique, Chili, Espagne, Brésil, Argentine) ont traité de l'importance de la vérification des installations électriques dans les logements :

- Avant le branchement au réseau,
- Et ensuite, périodiquement et/ou systématiquement, car pour la FISUEL au fil des ans, l'installation, de moins en moins conforme aux normes, devient dangereuse.



Voilà pourquoi, tant pour la Fédération que pour l'APSE : avoir une norme, c'est minimal ; en vérifier l'application, c'est nécessaire, mais, au-delà, il est également indispensable de procéder à des diagnostics sur les installations anciennes. Tels furent les thèmes majeurs développés, et approuvés par tous, lors de cette réunion.

Autre sujet important, évoqué par nombre de participants : la menace constituée par les produits contrefaits et les malfaçons. Pour la FISUEL en effet, une bonne installation commence par l'utilisation d'équipements conformes aux normes en vigueur dans le pays.

Ce fut l'occasion pour la CANAME, représentée par Rafael Yanez, de signer la convention FISUEL *Tous unis contre les contrefaçons*, déjà approuvée par un grand nombre d'acteurs de la filière, partenaires de la Fédération, pour « que cette menace ne devienne pas un fléau ».

Enfin, lors des conclusions, Sandro Rollan et José Tomaz Gomes ont rappelé la volonté de la FISUEL d'héberger en son sein un Observatoire International de la Sécurité Électrique, observatoire qui sera piloté par les Présidents Philippe André (CONSUEL, France) et Romualdo Arias (FENIE, Espagne). Ils ont confirmé que cet objectif devait passer par la mise en place d'Observatoires Nationaux, à l'image de ceux qui existent déjà (ONSE, en France; PRIE, en Espagne ; Electrical Safety Commission, au Mexique).

Produits contrefaits

■ **En 2008, la filière professionnelle française renforcera la lutte pour maintenir un marché sécurisé de l'équipement électrique**



Régulièrement en proie à la contrefaçon, le marché des équipements électriques fait également l'objet d'une autre concurrence déloyale, via des produits mis en vente sans répondre aux normes en vigueur les concernant. En France, et plus généralement en Europe, ces phénomènes progressent dangereusement depuis maintenant trois, quatre ans. A un stade plus avancé, depuis un

peu plus de sept ans, la contrefaçon et les produits déloyaux ont pénétré les pays en voie de développement, et les pays émergents. En certains lieux, 10 à 80 % des équipements électriques s'avèrent être des produits contrefaits !

Les producteurs de ces produits déloyaux passent outre les règles habituellement appliquées. Ils provoquent la remise en question de la confiance jusqu'alors établie autour des installations électriques. C'est justement grâce aux normes produits et aux règles d'installations, précisément élaborées et appliquées, que nous avons la chance d'utiliser en France, en grande majorité, des installations électriques sécurisées. Il ne faut en aucun cas permettre de dégrader ce niveau de qualité et de sûreté !

Il s'agit là d'une question globalement axée autour de la sécurité, à l'instar des phénomènes de concurrence déloyale tout aussi dangereux qui touchent le marché de la pièce détachée automobile ou encore celui du médicament.

Aujourd'hui, les équipements les plus touchés sont des produits de sécurité de premier ordre. Il s'agit principalement de disjoncteurs et d'interrupteurs différentiels. Leur utilisation peut induire des situations d'électrocution, de pannes répétées ou de départs de feux consécutifs à des échauffements ! De plus, cette situation met en cause la responsabilité, voire l'activité même des acteurs de la filière. Face à un tel fléau, le distributeur d'énergie, les fabricants européens, les distributeurs de matériels, les installateurs et les organismes de contrôle ont pris conscience de la nécessité de coordonner leurs efforts. Ils ont également compris combien la lutte actuellement engagée reste insuffisante face à cette pénétration pirate sur le marché.

Ce constat général nous conduit à mener une nouvelle politique concertée de lutte contre les produits déloyaux, en vue d'assurer un marché sûr. Des actions sont en cours de développement chez les acteurs de la filière. Ainsi, tout au long de l'année 2008, ces actions seront déployées en France, en cohérence avec un programme de lutte renforcée conduit à l'échelle européenne. Un seul objectif sera poursuivi : maintenir un marché sécurisé, concurrentiel et loyal de l'équipement électrique ! A suivre.

Eric Bertrand,
Délégué Général de Domergie

Indonésie, le KONSUIL à Djakarta

Indonésie, capitale Djakarta avec :
Population : 7, 544,200 habitants
Nombre d'usagers de l'électricité : 3 259 154
Nombre d'usagers dans le secteur résidentiel : 2 948 831(90%)
Croissance de ces usagers : + 110 000 par rapport à 2006

Opérationnel depuis 2004, le KONSUIL, 1 162 personnes dont 711 inspecteurs, est une organisation indépendante chargée par la Loi de vérifier les installations électriques des usagers en basse tension.

En tant qu'organisme de la capitale, le KONSUIL à Djakarta, 148 personnes dont 76 inspecteurs, a une très grande responsabilité comparée aux autres régions, d'où la nécessité de maintenir une très haute qualité d'inspecteurs.

Nombre d'incendies à Djakarta

	Année 2005	Année 2006
Nombre total :	746	902
Dont pour causes électriques :	398 (53,35%)	461 (51,12%)

Inspections initiales sur installations nouvelles à Djakarta

62 837 installations vérifiées en 2006, avec pour résultats :

- Conformes :	56%
- Acceptées avec réserves :	6%
- Non conformes :	38%

Causes de la non délivrance immédiate de l'attestation

■ **Avec réserves, 6 %** : en général, pour une raison d'ordre administratif, plan incorrect, mauvais calcul du nombre de points lumineux sur le plan, ...

■ **Non-conformités, 38 %**, en raison de :

1. Mise à la terre incorrecte,
2. Équipements non conformes aux normes,
3. Installation non conforme.



Le dernier FISUEL Info n'ayant pas, faute de place, été à la hauteur de l'intérêt suscité par l'arrivée de l'Italie dans la Fédération, la rédaction est heureuse de pouvoir livrer ici quelques éclairages supplémentaires sur ce pays.

Éclairages sur l'Italie (ISPEL)

1. Notion de "personnels qualifiés", c'est à dire autorisés à :

Installer, rénover et à assurer la maintenance ; ils doivent être

- "Enregistrés" – et détenir l'attestation correspondante – auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture (CCIAA), compétente, soit en tant qu'entreprise, soit en tant qu'artisan ;
- Inscrits dans des Ordres et figurer sur les listes annuelles correspondantes disponibles dans les CCIAA.

2. Exigences techniques professionnelles

L'exercice de ces activités est subordonné à l'acquisition de connaissances techniques par le chef d'entreprise ou par un de ses techniciens, responsable de ces domaines.

3. Conception des installations, projets

La réalisation, l'installation, les transformations des installations suivantes sont sujettes à l'élaboration de projets et plans écrits :

- Bâtiments publics, parties communes de puissance supérieure à 6 kW; pour le résidentiel, lorsque la surface est supérieure à 400 m², et pour toute installation de plus de 1200 VA de fourniture;
- Industrie, commerce et tertiaire, lorsque la tension fournie est supérieure à 1 000 V, ou, en basse tension, lorsque la surface excède 200 m²;
- Installations de puissance souscrite supérieure ou égale à 1,5 kW ;
- Tout bien soumis à une norme du Comité Électrique Italien (CEI) spécifique, tel que locaux à usage médical, ou à atmosphère explosive, ou avec risque de feu.

Ces projets écrits doivent comporter les schémas de réalisation, un rapport technique indiquant les composants et équipements utilisés, ainsi que les mesures de prévention et de sécurité correspondantes.

Par contre, l'installation d'équipements domestiques, les branchements temporaires, et la maintenance ordinaire n'obligent pas à la présentation d'un projet écrit.

4. Attestation de conformité

À la fin du chantier, elle doit comprendre les informations, documents et signatures suivants :

- Signature du technicien responsable de la sécurité de l'installation, en tant qu'auteur des travaux ;
- Rapport technique et liste des équipements/composants utilisés ;
- Lorsque exigé, une description ou un plan de l'installation ;
- Signature du chef d'entreprise ;
- Numéro de TVA et d'enregistrement à la Chambre de Commerce, d'Industrie de l'Artisanat et de l'Agriculture de l'entreprise qui a exécuté le travail ;
- Copie de l'attestation d'habilitation (possession des compétences techniques professionnelles) de l'installateur.

En cas de rénovation partielle, seuls sont à joindre les documents relatifs à ces modifications ; mais le rapport technique doit faire apparaître la compatibilité entre l'installation d'origine.

5. Devoirs respectifs des différentes personnes impliquées

Le client doit :

- Faire établir le projet par un professionnel compétent (membre d'un Ordre professionnel),
- Faire appel à un installateur qualifié,
- Exiger une attestation de conformité, et veiller à ce qu'elle demeure valable.

Le concepteur du projet doit :

- Faire un projet conforme aux règles de sécurité et de nature à respecter les mesures de prévention.

L'installateur doit :

- Être qualifié,
- Respecter les règles de l'art,
- Utiliser des équipements conformes aux normes,
- Émettre une attestation de conformité en fin de chantier,
- Adresser une copie de l'attestation à la CCIAA compétente.

Au niveau de l'administration, les municipalités doivent :

- Obtenir le projet,
- Obtenir l'attestation de conformité,
- Faire des audits pour s'assurer de la conformité (en cas de déclaration ou certification

fautive, appliquer des pénalités et sanctions économiques prévues par la loi). Les villes de plus de 10 000 habitants doivent effectuer des audits à hauteur de 10 % des attestations de conformité.

Autres organismes habilités à faire des audits : *Local Health Bodies (ASL), Fire Departments, ARPA, ISPEL.*

ISPEL : contact Gianluca Amicucci, tél + 39 06 94 181 496 – e-mail : gl.amicucci@tin.it





Photo de matériel contrefait et d'équipements non conformes

C'est à dire plus précisément :

- 70 % : mauvaise mise à la terre,
- 60 % : affectation incorrecte des conducteurs,
- 50 % : mauvais positionnement des prises (potentiellement dangereuse),
- 25 % : mauvaise connection sur le tableau,
- 65 % : de mauvais plans,
- 25 % : isolation des câbles non conforme à la norme,
- 50 % : câblage non conforme à la norme,
- 40 % : des équipements, comme le tableau, les prises, le disjoncteur différentiel haute sensibilité, les réceptacles non-conformes.

Pourquoi

Raisons d'ordre technique, et d'autres, telles que réglementations et normes insuffisamment connues, contrôle qualité des équipements insuffisant, prise de conscience des usagers insuffisante.

Conséquences

Poursuivre l'amélioration des installations, en parallèle avec d'autres actions.

Quelques défis

- Les produits contrefaits, il y en a (marché national et importations).

- Des câbles sous-dimensionnés (marché national et importations).
- Manque de compétence et de soins des installateurs.
- Plus de soutien de la part du fournisseur d'énergie.
- Manque d'attention à la sécurité de la part des usagers.

Réactions

1. Demande forte au régulateur de publier d'autres normes nationales (câbles, systèmes de protection, tableaux de contrôle) et sensibilisation du public.
2. Campagne intensive pour l'application de la norme (qualification générale de l'installation) vers les différentes parties prenantes.
3. Formation continue pour les inspecteurs KONSUIL et pour les installateurs.
4. Campagne de communication ayant pour objectif de sensibiliser le public à la sécurité électrique.

Objectifs d'améliorations 2008

1. Réduire de 10 % le pourcentage des non conformités lors de l'inspection initiale.
2. Tous les inspecteurs de Djakarta auront un certificat de compétence.
3. Proposer d'augmenter de 50% le nombre d'installateurs ayant un certificat de compétence.
4. Information du public, campagnes de sensibilisation, ateliers, séminaires, un dans chaque district de Djakarta.
5. Partage d'informations avec le "Groupement des Inspecteurs Medium and High Voltage Consumer Inspection Body" tous les six mois.

Conclusion

Il y a de nombreuses possibilités d'amélioration :

- Une campagne durable sur la sécurité basée sur la norme nationale, avec implication du public.
- Un effort important pour stopper les produits contrefaits.
- L'amélioration de la qualité du personnel est un must.
- L'extension du KONSUIL en 2008 à travers le pays.

Le Président, le Conseil d'administration et l'Équipe de la FISUEL vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2008

Agenda

- **Vendredi 29 février 2008, Istanbul (Turquie)**
 - Conseil d'administration et Réunion d'information, dans le cadre du Salon WIN (1^{er} mars)
- **14/15 avril 2008, Yaoundé (Cameroun)**
 - Réunion d'information, à confirmer
- **15/16 mai 2008, Lisbonne (Portugal)**
 - Assemblée générale
- **Mercredi 21 mai, Cracovie (Pologne)**
 - Congrès de l'UIE, pour information : www.uie2008.pl



Fisuel Info est disponible sur demande par courrier électronique.

21, rue Ampère 75017 PARIS
Tél. 33 (0) 1 56 79 50 10
Fax. 33 (0) 1 56 79 50 15
e-mail : fisuel@fisuel.com